## LIGUE FRANCOPHONE DE RECHERCHES ET D'ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES ASBL

lifras CLUB : .....

*À remplir (en caractères d'imprimerie) et à signer avant la visite médicale :*

Nom : .....
Prénom : .....
Date de naissance : ..../...../..... Numéro du registre des brevets : .....
Activités : Plongée Subaquatique, Technique, Adaptée, Apnée, NAP, HSA, TSA*
Mon niveau est : ..... (ex. : nb, 1*, 2*, 3*, etc. ou S1, S2, ou autres)
Je déclare avoir pris connaissance des directives concernant les contre-indications relatives ou absolues à la pratique des différentes activités sportives reprises sur le site www.lifras.be
Date : ...../...../..... Signature du membre :

### ATTESTATION MÉDICALE

Je soussigné, docteur en médecine, déclare avoir pris connaissance des directives concernant les contre-indications relatives ou absolues à la pratique des diff érentes activités sportives reprises sur le site www.lifras.be ou au verso du présent document. Je déclare avoir examiné ce jour le membre, dont références ci-dessus, et atteste pour le membre, dont références ci-dessus :

*(Cochez ou non les cases ci-dessous)*

☐ Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique à partir de 14 ans des disciplines suivantes :

- ☐ la plongée en scaphandre autonome en eaux libres
- ☐ la plongée en apnée en eaux libres
- ☐ la nage avec palmes
- ☐ le hockey subaquatique
- ☐ l'entraînement piscine de(s) la discipline(s)
- ☐ En compétition : ECG le ...../...../.....

☐ Avoir constaté une inaptitude temporaire jusqu'au ..../...../..... à la pratique de(s) discipline(s) .....

☐ Avoir constaté une inaptitude définitive à la pratique de(s) discipline(s). .....

Remarque(s) : .....

**ATTENTION : Inscrire obligatoirement dans la case de droite le nombre de case(s) cochée(s) ci-dessus :** ☐

| CACHET | SIGNATURE<br><br>Date : ...../...../..... |
|---|---|

**VEUILLEZ CONSULTER LES CONTRE-INDICATIONS SUR LE SITE www.lifras.be**

En cas de problème médical spécifique, adressez-vous à la Commission Médicale Lifras
Rue Jules Broeren 38, 1070 BRUXELLES
Tél. 02.521.70.21 - E-mail : info@lifras.be


## LIGUE FRANCOPHONE DE RECHERCHES ET D'ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES ASBL

lifras CLUB : .....

*À remplir (en caractères d'imprimerie) et à signer avant la visite médicale :*

Nom : .....
Prénom : .....
Date de naissance : ..../...../..... Numéro du registre des brevets : .....
Activités : Plongée Subaquatique, Technique, Adaptée, Apnée, NAP, HSA, TSA*
Mon niveau est : ..... (ex. : nb, 1*, 2*, 3*, etc. ou S1, S2, ou autres)
Je déclare avoir pris connaissance des directives concernant les contre-indications relatives ou absolues à la pratique des différentes activités sportives reprises sur le site www.lifras.be
Date : ...../...../..... Signature du membre :

### ATTESTATION MÉDICALE

Je soussigné, docteur en médecine, déclare avoir pris connaissance des directives concernant les contre-indications relatives ou absolues à la pratique des diff érentes activités sportives reprises sur le site www.lifras.be ou au verso du présent document. Je déclare avoir examiné ce jour le membre, dont références ci-dessus, et atteste pour le membre, dont références ci-dessus :

*(Cochez ou non les cases ci-dessous)*

☐ Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique à partir de 14 ans des disciplines suivantes :

- ☐ la plongée en scaphandre autonome en eaux libres
- ☐ la plongée en apnée en eaux libres
- ☐ la nage avec palmes
- ☐ le hockey subaquatique
- ☐ l'entraînement piscine de(s) la discipline(s)
- ☐ En compétition : ECG le ...../...../.....

☐ Avoir constaté une inaptitude temporaire jusqu'au ..../...../..... à la pratique de(s) discipline(s) .....

☐ Avoir constaté une inaptitude définitive à la pratique de(s) discipline(s). .....

Remarque(s) : .....

**ATTENTION : Inscrire obligatoirement dans la case de droite le nombre de case(s) cochée(s) ci-dessus :** ☐

| CACHET | SIGNATURE<br><br>Date : ...../...../..... |
|---|---|

**VEUILLEZ CONSULTER LES CONTRE-INDICATIONS SUR LE SITE www.lifras.be**

En cas de problème médical spécifique, adressez-vous à la Commission Médicale Lifras
Rue Jules Broeren 38, 1070 BRUXELLES
Tél. 02.521.70.21 - E-mail : info@lifras.be



## LIGUE FRANCOPHONE DE RECHERCHES ET D'ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES ASBL

lifras CLUB : .....

*À remplir (en caractères d'imprimerie) et à signer avant la visite médicale :*

Nom : .....
Prénom : .....
Date de naissance : ..../...../..... Numéro du registre des brevets : .....
Activités : Plongée Subaquatique, Technique, Adaptée, Apnée, NAP, HSA, TSA*
Mon niveau est : ..... (ex. : nb, 1*, 2*, 3*, etc. ou S1, S2, ou autres)
Je déclare avoir pris connaissance des directives concernant les contre-indications relatives ou absolues à la pratique des différentes activités sportives reprises sur le site www.lifras.be
Date : ...../...../..... Signature du membre :

### ATTESTATION MÉDICALE

Je soussigné, docteur en médecine, déclare avoir pris connaissance des directives concernant les contre-indications relatives ou absolues à la pratique des diff érentes activités sportives reprises sur le site www.lifras.be ou au verso du présent document. Je déclare avoir examiné ce jour le membre, dont références ci-dessus, et atteste pour le membre, dont références ci-dessus :

*(Cochez ou non les cases ci-dessous)*

☐ Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique à partir de 14 ans des disciplines suivantes :

- ☐ la plongée en scaphandre autonome en eaux libres
- ☐ la plongée en apnée en eaux libres
- ☐ la nage avec palmes
- ☐ le hockey subaquatique
- ☐ l'entraînement piscine de(s) la discipline(s)
- ☐ En compétition : ECG le ...../...../.....

☐ Avoir constaté une inaptitude temporaire jusqu'au ..../...../..... à la pratique de(s) discipline(s) .....

☐ Avoir constaté une inaptitude définitive à la pratique de(s) discipline(s). .....

Remarque(s) : .....

**ATTENTION : Inscrire obligatoirement dans la case de droite le nombre de case(s) cochée(s) ci-dessus :** ☐

| CACHET | SIGNATURE<br><br>Date : ...../...../..... |
|---|---|

**VEUILLEZ CONSULTER LES CONTRE-INDICATIONS SUR LE SITE www.lifras.be**

En cas de problème médical spécifique, adressez-vous à la Commission Médicale Lifras
Rue Jules Broeren 38, 1070 BRUXELLES
Tél. 02.521.70.21 - E-mail : info@lifras.be

## Aptitude médicale - Plongée adulte en scaphandre autonome

L'examen médical n'a d'autre but que de permettre la pratique de la plongée sous-marine au moindre risque pour le candidat. Il est fait pour la sécurité des plongeurs. Il y a donc lieu, pour les candidats, de répondre aux questions du médecin avec soin et sincérité.

Cette liste est indicative et non limitative. Le médecin examinateur portera une attention particulière sur les points suivants, sachant qu'ils représentent des contre-indications relatives ou absolues, mettant la vie du candidat en danger :

- la grossesse,
- toutes les formes d'asthme,
- les pneumothorax et les «trappes à air» pulmonaires,
- les infections pulmonaires,
- toutes maladies, malformations ou opérations réduisant les échanges pulmonaires,
- les affections de la sphère O.R.L., en particulier celles entraînant des vertiges,
- les difficultés de compensation de la pression aux oreilles et aux sinus,
- les caries et plombages en mauvais état,
- les maladies cardiaques ou circulatoires responsables de shunts gauches-droits, d'une réduction de la perfusion myocardique, d'artérites ou tous autres troubles de la perfusion tissulaire,
- l'hypertension artérielle non traitée,
- le diabète, même traité (insulino-dépendant ou non),
- les maladies neurologiques dégénératives,
- l'épilepsie et les convulsions, (même en traitement),
- les dépressions nerveuses et les maladies mentales,
- l'abus d'alcool ou l'utilisation de «drogues»,
- les troubles importants du métabolisme lipidique non traités,
- les fractures non guéries ou datant de moins de six mois,
- les antécédents d'accidents de plongée,
- la prise régulière de certains médicaments,
- les ulcères évolutifs du tractus digestif,
- les glaucomes à angle fermé.

La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen médical.

Il est recommandé au médecin examinateur :

- de pratiquer tout examen complémentaire qu'il jugerait indispensable,
- d'inviter le candidat à contresigner la déclaration.

En cas de litige ou de désaccord le médecin examinateur et/ou le candidat peuvent soumettre le dossier médical à la Commission Médicale de la LIFRAS qui statuera en dernier ressort.

En cas de problème médical spécifique, adressez-vous à la Commission Médicale Lifras
Rue Jules Broeren 38, 1070 BRUXELLES
Tél. 02.521.70.21 - E-mail : info@lifras.be

## Aptitude médicale - Plongée adulte en scaphandre autonome

L'examen médical n'a d'autre but que de permettre la pratique de la plongée sous-marine au moindre risque pour le candidat. Il est fait pour la sécurité des plongeurs. Il y a donc lieu, pour les candidats, de répondre aux questions du médecin avec soin et sincérité.

Cette liste est indicative et non limitative. Le médecin examinateur portera une attention particulière sur les points suivants, sachant qu'ils représentent des contre-indications relatives ou absolues, mettant la vie du candidat en danger :

- la grossesse,
- toutes les formes d'asthme,
- les pneumothorax et les «trappes à air» pulmonaires,
- les infections pulmonaires,
- toutes maladies, malformations ou opérations réduisant les échanges pulmonaires,
- les affections de la sphère O.R.L., en particulier celles entraînant des vertiges,
- les difficultés de compensation de la pression aux oreilles et aux sinus,
- les caries et plombages en mauvais état,
- les maladies cardiaques ou circulatoires responsables de shunts gauches-droits, d'une réduction de la perfusion myocardique, d'artérites ou tous autres troubles de la perfusion tissulaire,
- l'hypertension artérielle non traitée,
- le diabète, même traité (insulino-dépendant ou non),
- les maladies neurologiques dégénératives,
- l'épilepsie et les convulsions, (même en traitement),
- les dépressions nerveuses et les maladies mentales,
- l'abus d'alcool ou l'utilisation de «drogues»,
- les troubles importants du métabolisme lipidique non traités,
- les fractures non guéries ou datant de moins de six mois,
- les antécédents d'accidents de plongée,
- la prise régulière de certains médicaments,
- les ulcères évolutifs du tractus digestif,
- les glaucomes à angle fermé.

La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen médical.

Il est recommandé au médecin examinateur :

- de pratiquer tout examen complémentaire qu'il jugerait indispensable,
- d'inviter le candidat à contresigner la déclaration.

En cas de litige ou de désaccord le médecin examinateur et/ou le candidat peuvent soumettre le dossier médical à la Commission Médicale de la LIFRAS qui statuera en dernier ressort.

En cas de problème médical spécifique, adressez-vous à la Commission Médicale Lifras
Rue Jules Broeren 38, 1070 BRUXELLES
Tél. 02.521.70.21 - E-mail : info@lifras.be

## Aptitude médicale - Plongée adulte en scaphandre autonome

L'examen médical n'a d'autre but que de permettre la pratique de la plongée sous-marine au moindre risque pour le candidat. Il est fait pour la sécurité des plongeurs. Il y a donc lieu, pour les candidats, de répondre aux questions du médecin avec soin et sincérité.

Cette liste est indicative et non limitative. Le médecin examinateur portera une attention particulière sur les points suivants, sachant qu'ils représentent des contre-indications relatives ou absolues, mettant la vie du candidat en danger :

- la grossesse,
- toutes les formes d'asthme,
- les pneumothorax et les «trappes à air» pulmonaires,
- les infections pulmonaires,
- toutes maladies, malformations ou opérations réduisant les échanges pulmonaires,
- les affections de la sphère O.R.L., en particulier celles entraînant des vertiges,
- les difficultés de compensation de la pression aux oreilles et aux sinus,
- les caries et plombages en mauvais état,
- les maladies cardiaques ou circulatoires responsables de shunts gauches-droits, d'une réduction de la perfusion myocardique, d'artérites ou tous autres troubles de la perfusion tissulaire,
- l'hypertension artérielle non traitée,
- le diabète, même traité (insulino-dépendant ou non),
- les maladies neurologiques dégénératives,
- l'épilepsie et les convulsions, (même en traitement),
- les dépressions nerveuses et les maladies mentales,
- l'abus d'alcool ou l'utilisation de «drogues»,
- les troubles importants du métabolisme lipidique non traités,
- les fractures non guéries ou datant de moins de six mois,
- les antécédents d'accidents de plongée,
- la prise régulière de certains médicaments,
- les ulcères évolutifs du tractus digestif,
- les glaucomes à angle fermé.

La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen médical.

Il est recommandé au médecin examinateur :

- de pratiquer tout examen complémentaire qu'il jugerait indispensable,
- d'inviter le candidat à contresigner la déclaration.

En cas de litige ou de désaccord le médecin examinateur et/ou le candidat peuvent soumettre le dossier médical à la Commission Médicale de la LIFRAS qui statuera en dernier ressort.

En cas de problème médical spécifique, adressez-vous à la Commission Médicale Lifras
Rue Jules Broeren 38, 1070 BRUXELLES
Tél. 02.521.70.21 - E-mail : info@lifras.be

## Aptitude médicale - Plongée adulte en scaphandre autonome

L'examen médical n'a d'autre but que de permettre la pratique de la plongée sous-marine au moindre risque pour le candidat. Il est fait pour la sécurité des plongeurs. Il y a donc lieu, pour les candidats, de répondre aux questions du médecin avec soin et sincérité.

Cette liste est indicative et non limitative. Le médecin examinateur portera une attention particulière sur les points suivants, sachant qu'ils représentent des contre-indications relatives ou absolues, mettant la vie du candidat en danger :

- la grossesse,
- toutes les formes d'asthme,
- les pneumothorax et les «trappes à air» pulmonaires,
- les infections pulmonaires,
- toutes maladies, malformations ou opérations réduisant les échanges pulmonaires,
- les affections de la sphère O.R.L., en particulier celles entraînant des vertiges,
- les difficultés de compensation de la pression aux oreilles et aux sinus,
- les caries et plombages en mauvais état,
- les maladies cardiaques ou circulatoires responsables de shunts gauches-droits, d'une réduction de la perfusion myocardique, d'artérites ou tous autres troubles de la perfusion tissulaire,
- l'hypertension artérielle non traitée,
- le diabète, même traité (insulino-dépendant ou non),
- les maladies neurologiques dégénératives,
- l'épilepsie et les convulsions, (même en traitement),
- les dépressions nerveuses et les maladies mentales,
- l'abus d'alcool ou l'utilisation de «drogues»,
- les troubles importants du métabolisme lipidique non traités,
- les fractures non guéries ou datant de moins de six mois,
- les antécédents d'accidents de plongée,
- la prise régulière de certains médicaments,
- les ulcères évolutifs du tractus digestif,
- les glaucomes à angle fermé.

La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen médical.

Il est recommandé au médecin examinateur :

- de pratiquer tout examen complémentaire qu'il jugerait indispensable,
- d'inviter le candidat à contresigner la déclaration.

En cas de litige ou de désaccord le médecin examinateur et/ou le candidat peuvent soumettre le dossier médical à la Commission Médicale de la LIFRAS qui statuera en dernier ressort.

En cas de problème médical spécifique, adressez-vous à la Commission Médicale Lifras
Rue Jules Broeren 38, 1070 BRUXELLES
Tél. 02.521.70.21 - E-mail : info@lifras.be